

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.11.02 Convocation du 20.11.2002

Compte rendu affiché le 2 décembre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Maîtrise d'Oeuvre Travaux  
Eglise : Cabinet CHAILLEUX**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	24

Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, ZUILI, M. GOSSET,  
Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES,  
MILLET, M. BELLOT.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER -  
M. GONDELAUD par M. OLLIVIER - M. MACHURAT par M. BELLOT.

**Absents excusés :** Mmes WYMANN, BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG,  
Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que des travaux de mise aux normes et de conformité réalisés à l'église, propriété communale, ont nécessité une analyse préalable de maîtrise d'œuvre.

Il indique que ce travail a été réalisé par le Cabinet CHAILLEUX pour un coût de **5 046,67 Euros**.

Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette opération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les travaux de sécurité et de mise aux normes qu'il a fallu effectuer dans l'église municipale,
- Considérant l'intervention d'analyse de maîtrise d'œuvre nécessaire pour ce genre de travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement des honoraires du *Cabinet CHAILLEUX*  
*1, rue Francis Carcot 69120 Vault en Velin,*
- Accepte le coût proposé de rémunération, **soit 5 046,67 Euros**,
- Dit que cette dépense est prévue à l'article 2315 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 novembre 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2002

- de la publication le 20 décembre 2002

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 19 décembre 2002